



tnergie

Annexe facultative 1

Notice descriptive du projet

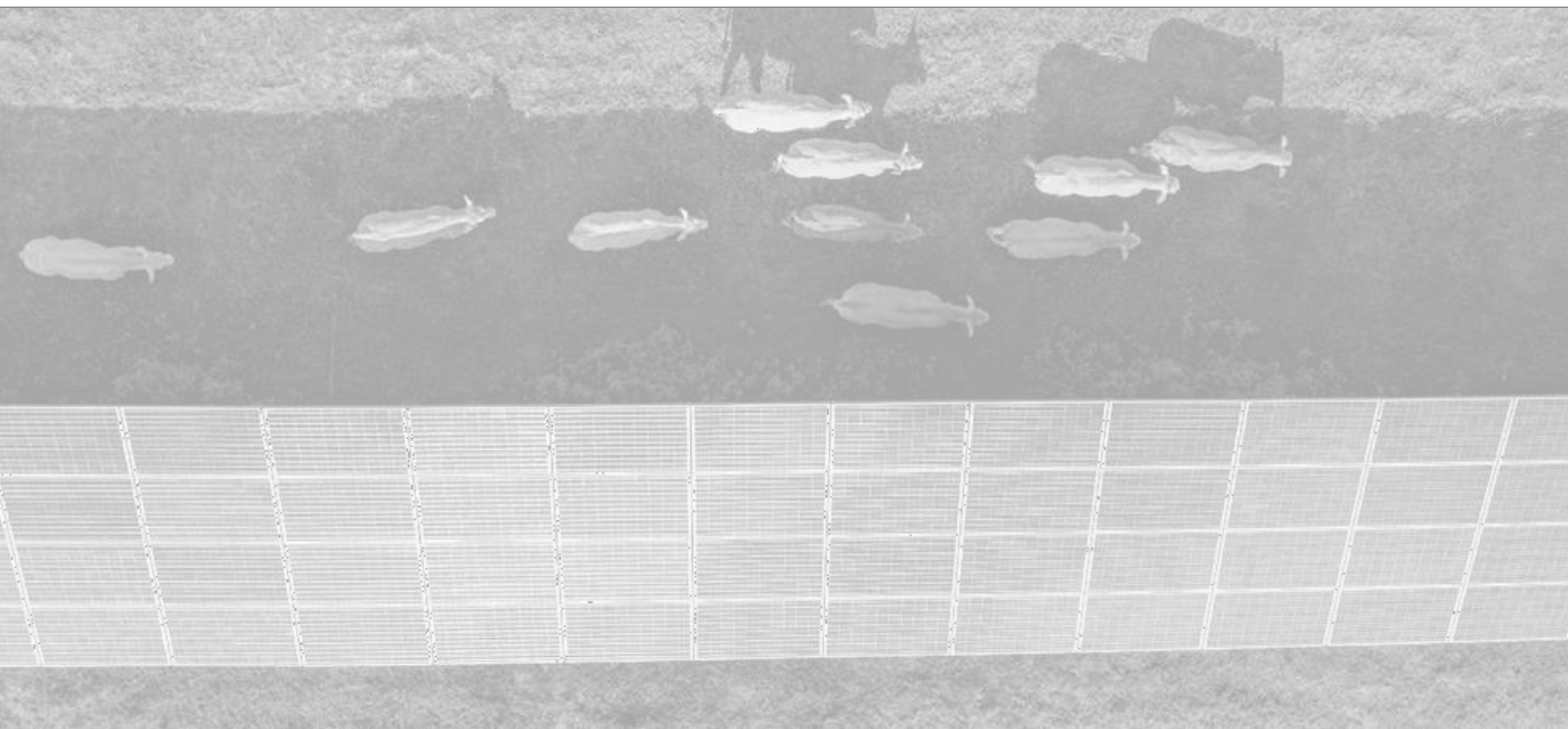


Table des matières

Table des matières	2
Contexte	3
1. Caractéristiques synthétiques du projet	4
2. Un projet porté par Tenergy, acteur français des EnR.....	5
a. Présentation de Tenergy.....	5
b. Fonctionnement projet de Tenergy	7
c. Fonctionnement de Tenergy Développement.....	8
3. Présentation du projet « Les Noues Brunettes »	10
a. Localisation du projet	10
b. Objectifs du projet	12
4. Un projet adapté aux préconisations locales	14
a. La compréhension du territoire d'insertion	14
5. Conclusion.....	22

Contexte

La présente demande concerne l'implantation d'un projet photovoltaïque flottant situé sur la commune de Reugny dans le département de l'Indre-et-Loire. La demande d'exonération d'étude d'impact est réalisée par Ténergie Développement. L'installation est prévue sur une retenue d'eau d'origine anthropique aménagée sur un affluent de la Brenne, dont la vocation principale actuelle est l'irrigation des exploitations agricoles environnantes. La vocation de cette notice est d'apporter des informations à la DREAL de la région pour la demande d'examen au cas par cas préalable à une exemption d'étude d'impact, en application de l'article R 122-2 du code de l'environnement et de son tableau annexe.

CATÉGORIES de projets	PROJETS soumis à évaluation environnementale	PROJETS soumis à examen au cas par cas
production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement)	Installations d'une puissance égale ou supérieure à 1 Mwc, à l'exception des installations sur ombrières	Installations d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc

Figure 1 : Catégories soumises à évaluation environnementale

Le choix de ce site répond directement aux orientations de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023, dite loi APER, qui préconise de prioriser les surfaces déjà anthropisées ou dégradées pour le développement des énergies renouvelables. En exploitant un plan d'eau artificiel déjà dédié à l'activité agricole, le projet évite tout conflit d'usage avec les terres de culture au sol et s'aligne sur les objectifs nationaux de sobriété foncière et de lutte contre l'artificialisation.

Il s'agit ainsi de concilier un projet d'intérêt territorial en contribuant à la production locale d'énergie verte.

1. Caractéristiques synthétiques du projet

Le projet photovoltaïque flottant de Noues Brunettes est situé sur la commune de Reugny dans l'Indre-et-Loire (37). Le plan de masse du projet (cf Figure 2) et le tableau récapitulatif des caractéristiques principales (cf Tableau 1) sont présentés ci-après :

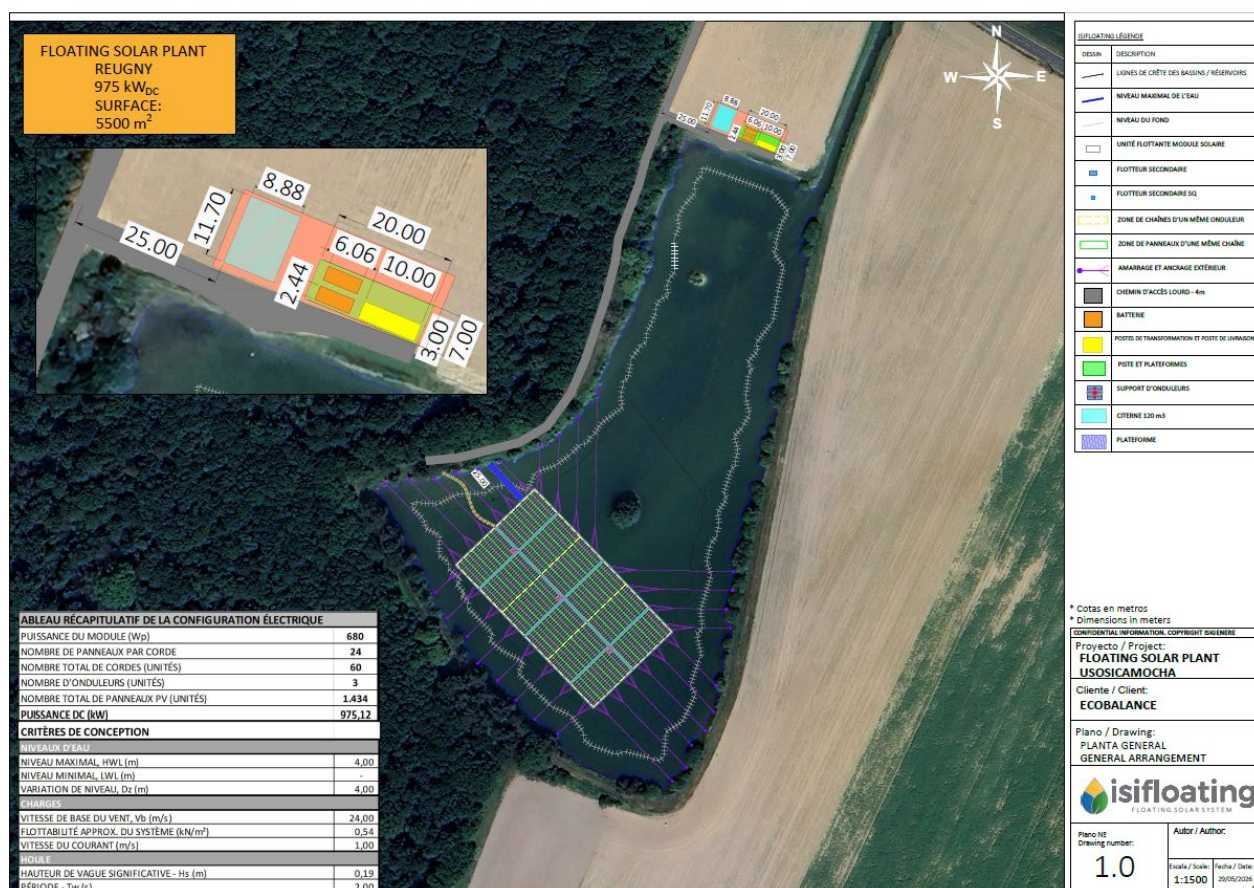


Figure 2 : Plan de masse du projet

Localisation	Reugny (37380), lieu-dit Les Noues Brunettes
Technologie	Panneaux photovoltaïque
Surface d'étude	3.6 hectares
Surface d'implantation	Environ 0.5 hectares
Puissance estimée	975 kWc
Nombres de citernes	1 – Volume 120m3
Bâtiments techniques	PDL/PTR
Pistes	Pistes lourdes de 4 mètres de large

Tableau 1 : Caractéristiques principales du projet

L'ensemble du processus de la conception de ce projet est détaillé dans la présente **note**.

2. Un projet porté par Teneergie, acteur français des EnR

a. Présentation de Teneergie

Fondée en 2008, Teneergie se distingue en tant que producteur indépendant d'énergies renouvelables, se hissant au deuxième rang national dans la production d'énergie solaire selon le dernier classement du cabinet de conseil Finergreen.

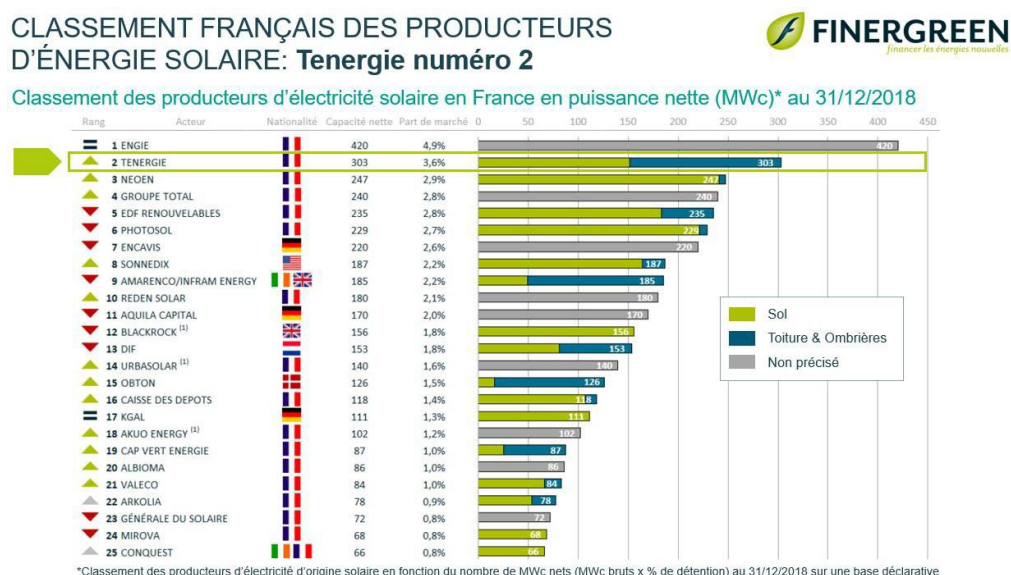


Figure 3 : Présentation de Finergreen de mai 2019

Depuis plus de 15 ans, Teneergie accompagne notamment dans la durée l'ensemble des acteurs des territoires : Collectivités locales, industriels, commerçants et agriculteurs, dans leurs divers projets d'installations photovoltaïques : centrales au sol, en toiture, ombrières de parking, bâtiments agricoles et serres.

Basée à Fuveau, dans les Bouches-du-Rhône, Teneergie est une entreprise à taille humaine employant 300 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 294 millions d'euros à fin 2023.



Figure 4 : Présence de Teneergie sur le territoire français (2025)

Teneergie se spécialise dans le développement, la possession et l'exploitation de plus de 2 400 centrales d'énergies renouvelables, totalisant une puissance installée de 1 GW en France.

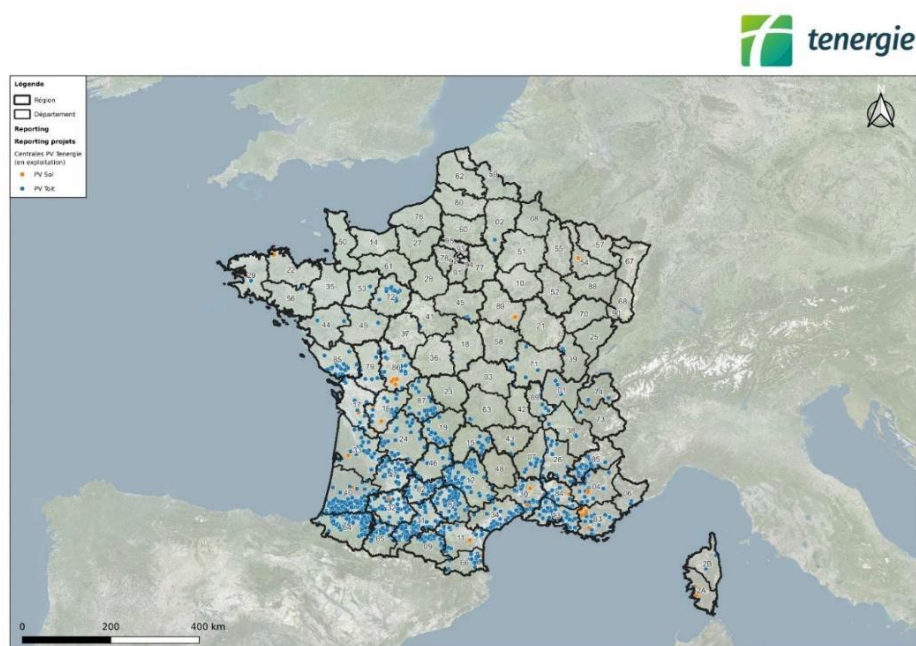


Figure 5 : Centrales photovoltaïques Teneergie en exploitation en France (2023)

Teneergie est un acteur indépendant et français (actionnariat 100% français). Les actifs développés ont vocation, post mise en service, à être transférés à Terres d'Énergie, la première foncière ENR française codétenue par Teneergie, la Banque des Territoires et le Crédit Agricole (Pyrénées-Gascogne).

Ce partenariat atteste du sérieux et de la capacité de Teneergie d'exploiter sur du long terme les centrales d'énergies renouvelables, et permet d'être associé à un partenaire financier institutionnel de premier rang. Par ailleurs les actionnaires de la structure se sont engagés

à financer le développement de futurs projets à hauteur de 500 MW minimum, ce qui permet de poursuivre sereinement le développement.

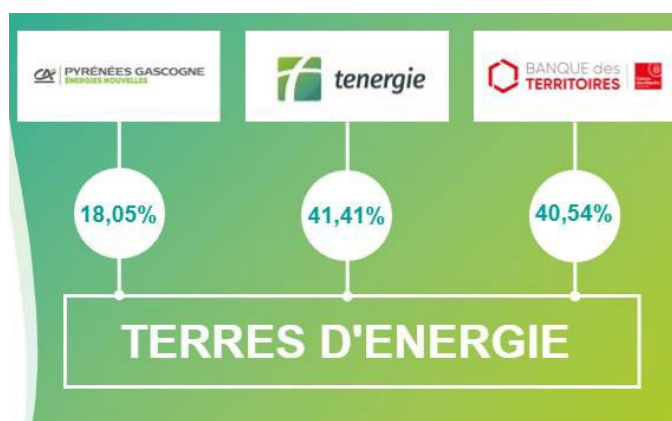


Figure 6 : Répartition de la co-détention de Terres d'Énergie

b. Fonctionnement projet de Tenergy

En tant que maître d'ouvrage, Tenergy assure toutes les phases de création d'un projet : depuis la prospection jusqu'à la mise service de la centrale, son exploitation et son démantèlement.

Figure 7 : Centrale solaire de Belvesol dans le Gard (20MWc)



Tenergy, acteur de la transition écologique, est ainsi expert dans 3 domaines d'activité :



Tenergie Développement est la filiale du groupe Tenergie qui a pour mission d'assurer le développement et la construction des projets de centrales photovoltaïques.

Les équipes au sein de cette filiale se chargent de prospecter de nouveaux projets et d'obtenir l'ensemble des autorisations permettant la construction du projet. Elles réalisent les études et le dimensionnement nécessaire au développement d'une centrale solaire, mettent en place une concertation avec les acteurs du territoire et les parties prenantes, étudient les possibilités de raccordement avec les équipes d'ENEDIS et réalisent la construction de la centrale photovoltaïque jusqu'à la mise en service et la signature du contrat d'achat avec EDF OA.

Tenergie Gestion est la filiale du groupe Tenergie en charge de la maintenance et de la supervision des centrales photovoltaïques en exploitation. Les centrales exploitées par Tenergie disposent toutes d'un système de supervision permettant le suivi à distance du fonctionnement des installations. Cette supervision se fait par l'intermédiaire d'une plateforme de monitoring qui se charge d'avertir les chargés d'exploitation de tout dysfonctionnement pouvant impacter la production de la centrale en temps réel et 7 jours sur 7.

Tenergie Solutions est la filiale du groupe Tenergie notamment en charge de la recherche de financements pour les centrales photovoltaïques en développement. Cette filiale possède une grande ingénierie financière et réalise des opérations de rachats de centrales d'énergie renouvelable. Ces équipes déploient toute leur expertise pour que les centrales atteignent des standards de qualité, ce qui permet de pouvoir ensuite les exploiter dans les meilleures conditions

Labels, certifications et engagements

TENERGIE est une entreprise reconnue pour la qualité apportée à ses projets via ses certifications. Engagé dans un système de Management de la Qualité (SMQ) depuis 2016, TENERGIE est certifié ISO 9001 et ISO 14001 pour ses activités de Conception et Construction d'installations photovoltaïques.



En outre, Tenergie est une Société à mission depuis 2021. Cet engagement s'organise autour de 4 piliers : Décarboner, Mobiliser, Fédérer et Transmettre.

Enfin, grâce à la création de l'école de production NRSud, Tenergie participe à la réinsertion de jeunes en difficultés dans les métiers verts et d'avenir.

c. Fonctionnement de Tenergie Développement

Chez Tenergie Développement un pôle indépendant est consacré au dialogue territorial, notion essentielle dans le développement de projets d'énergies renouvelables. Il favorise une prise de

décision collective, transparente et équitable en incluant les parties prenantes. En impliquant les habitants dès les premières étapes, le dialogue territorial favorise leur appropriation des projets d'énergie renouvelable. Cela crée un engagement plus marqué et contribue à leur acceptation à long terme. Le dialogue territorial tient ainsi compte des spécificités locales et des besoins de la communauté pour concevoir des projets adaptés, tout en préservant le patrimoine naturel et culturel de la commune.

En favorisant la transparence et la confiance, il partage des informations pertinentes et écoute les préoccupations des habitants, ce qui réduit les malentendus et construit des relations solides. Le dialogue territorial intègre les connaissances locales, enrichissant les études d'impact et améliorant la qualité des projets, renforçant ainsi leur acceptabilité sociale. De plus, Tenergie profite de ces moments d'échanges afin de sensibiliser la population locale aux enjeux énergétiques, aux avantages des énergies renouvelables et encourage l'adoption de comportements durables.

Tenergie met également en œuvre une politique de développement réfléchi, avec une méthodologie adaptée et personnalisée pour chaque projet. Le développement de projets d'énergie renouvelable doit être réalisé au cas par cas afin de prendre en compte les spécificités de chaque situation. Chaque projet est unique, avec ses caractéristiques géographiques, environnementales, économiques et sociales propres. Il est crucial d'évaluer soigneusement les impacts potentiels sur l'environnement, les communautés locales et l'économie, ainsi que de considérer les besoins énergétiques spécifiques de chaque région. L'approche personnalisée permet d'adapter les solutions énergétiques renouvelables en fonction des contraintes et des opportunités de chaque site, favorisant ainsi une intégration harmonieuse et une acceptation locale des projets d'énergie renouvelable.

3. Présentation du projet « Les Noues Brunettes »

a. Localisation du projet

Le site d'étude est localisé sur la commune de Reugny, située au nord-est du département d'Indre-et-Loire.

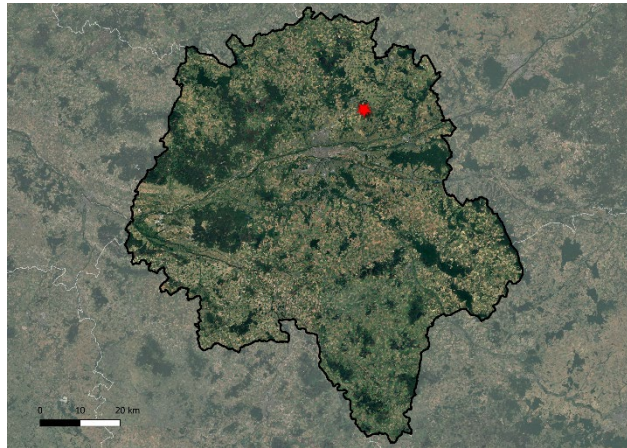


Figure 7 : Localisation du site d'étude à l'échelle du département



Figure 8 : Localisation du site d'étude à l'échelle de la commune

Le site d'étude s'étend sur une surface d'environ 3.6 ha située au sein d'une parcelle agricole (ZP3) de 21,2 ha.



Figure 9 : Site d'étude avec une vue aérienne

Parcelles concernées		
Section	Numéro	Superficie (en m ²)
ZP	3	212 440

b. Objectifs du projet

Le projet concerne un seul plan d'eau, Il s'agit d'une retenue d'origine anthropique créé sur un cours d'eau affluent de la Brenne. Il est utilisé à des fins d'irrigation pour les cultures. Ce projet énergétique, soutenu par la commune avec une délibération favorable du conseil municipal, a pour objectif de produire de l'énergie décarbonée, sur un site qui répond directement aux orientations de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023, préconisant de prioriser les surfaces déjà anthropisées ou dégradées pour le développement des énergies renouvelables.



Figure 10 - Vue sur le plan d'eau depuis la digue sud

C. Description détaillée du projet de Les Noues Brunettes

L'implantation et le design de la centrale photovoltaïque flottante ont été travaillés afin d'optimiser l'exploitation du plan d'eau de Reugny. Le projet prévoit une structure de 975 kWc s'étendant sur une surface de 5 500 m² et comprenant 1 440 panneaux solaires de 680 Wc. Ces modules sont organisés en 60 chaînes reliées à 3 onduleurs, l'ensemble reposant sur un système de flotteurs principaux et secondaires qui assurent la stabilité de la plateforme face aux vents.



Figure 11 : Exemple d'une île de PV flottant

Afin de s'adapter aux variations du niveau d'eau, qui peuvent atteindre 4 mètres sur ce site, la conception privilégie un système d'amarrage et d'ancrage extérieur. Cette solution technique permet à l'installation de suivre les mouvements verticaux du bassin sans recourir à des fixations rigides au fond, garantissant ainsi la pérennité de l'ouvrage sous des vents de 24 m/s. Ce design permet de valoriser une surface anthropisée tout en sécurisant l'intégrité de la structure et des équipements électriques.

CARACTERISTIQUE TECHNIQUE	RENSEIGNEMENT
TECHNOLOGIES	
Technologie photovoltaïque des modules	Monocristallin
Type de support de modules	Flottant
Longueur module (m)	2,382
Largeur module (m)	1,134
Surface module (m ²)	2,70
Nombre de modules	Environ 1 440
SURFACES ET PERIMETRES	
Surface	0.55 ha
CARACTERISQUES PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES	
Puissance installée (MWc)	975 kWc
Angle d'inclinaison des tables de modules (Degrés)	Entre 0 et 10°
Azimut (Orientation)	Environ 180°
AUTRES EQUIPEMENTS	
Nombre de poste de livraison & surface (m ²)	1 poste de livraison 30 m ²
Nombre de batteries & surface (m ²)	2 29.5 m ²
Nombre de citerne & surface (m ²)	1 103 m ² et 120 m ³

Tableau 2 : Description technique de l'installation

4. Un projet adapté aux préconisations locales

Ce projet a été élaboré en conformité avec les recommandations locales, grâce à la collaboration avec le bureau d'étude écologique et paysager ADEV Environnement, le bureau d'étude AQUASCOP, et avec les différentes interactions avec la commune et les acteurs locaux. Il a été soigneusement planifié pour répondre aux besoins de l'exploitation et du département d'Indre-et-Loire.

a. La compréhension du territoire d'insertion

Avant tout développement de projet, il est nécessaire d'analyser les enjeux observables d'un point de vue cartographique afin d'adapter son projet le plus en amont possible.

Enjeux	Observations
Environnement	Pas de zone Natura 2000/ ZNIEFF proche du site
Paysage	Eloigné du centre bourg
Patrimoine	Manoir de Bourdigal : 4 km Château de La Vallière : 5 km Château de la Côte : 4,2 km
Raccordement	Poste source de Monnaie à 6.7 km ou ligne HTA proche du projet (200m) envisagé
Réseau	Pas de transport de Gaz ou de ligne très haute tension sur/sous les terrains
Plan d'eau	Plan d'eau artificiel. A la base destinée à de l'irrigation

Tableau 3 : Enjeux identifiés sur le site

Le site d'étude ne présente que très peu d'enjeux techniques, ce qui prouve la pertinence du site pour une implantation d'un parc photovoltaïque flottant.

Le site d'étude n'est pas concerné par un zonage environnemental réglementaire majeur (Natura 2000, ZNIEFF, ...).

Comme tout projet d'énergie renouvelable, le raccordement est un sujet primordial non seulement d'un côté financier mais aussi pour les travaux de raccordement qui susceptibles d'impacter les infrastructures annexes et des chaussées sur plusieurs kilomètres. Sur notre projet, un raccordement au poste source de Monnaie, situé à 6.7km ou à la ligne HTA à 200m du site sont envisagés.

Ces aspects environnementaux et paysagers sont approfondis dans le pré-diagnostics réalisés par les bureaux d'études ADEV Environnement et AQUASCOP joint en annexe volontaire 2 et 4 du dossier.

Depuis la genèse du projet, les parties prenantes locales sont intégrées au développement, avec l'obtention d'une délibération favorable de la commune portant sur le projet, en date du 25 février 2025. L'objectif est de proposer un projet exemplaire et innovant poussé par Ténergie pour atteindre une ancrage territorial durable et tout en appliquant les conseils des spécialistes tels que les bureaux d'études AQUASCOP et ADEV Environnement.

Le projet a démarré par une délibération favorable de la commune de Reugny en février 2025 dans l'objectif de pouvoir réaliser un projet photovoltaïque flottant et ainsi de contribuer aux objectifs de transition énergétique du territoire. À la suite de cela, des premières réflexions ont été lancées ainsi que des rencontres avec les acteurs du territoire, dont le propriétaire M. DESNOE ou encore des membres de l'EPCI. Des démarches de consultations et de concertation avec différents acteurs concernés par le site d'étude ont été lancées.

Toutes ces actions et ces rencontres ont permis de définir de nombreuses caractéristiques qui ont été intégrées dans le projet.

Dans cette compréhension du territoire d'insertion et des enjeux auxquels pourrait faire face le projet, Ténergie a pris l'initiative de collaborer avec les bureaux d'études Adev Environnement et Aquascop pour la réalisation d'un pré-diagnostic écologique, paysager et sur les milieux aquatiques (cf. Annexe volontaire 2, 3 et 4) et ainsi identifier les principaux enjeux concernant la faune, la flore, les habitats naturels, les milieux aquatiques, le paysage et les zones humides.

Les conclusions de ce rapport sont abordées et développées dans la suite de cette note descriptive.

3.2.1 Au niveau paysager

A travers la notice paysagère (cf. Annexe facultative 3), l'état des lieux du contexte paysager ainsi qu'une analyse des incidences paysagères suite à l'insertion du projet ont été réalisées par ADEV environnement.

Thématique / Objet	Caractéristiques	Sensibilité vis-à-vis de la zone d'étude
PAYSAGE		
Unité paysagère	Disparition des prairies et du bocage au profit des grandes cultures céréalières.	Nulle
Aire d'étude éloignée		
Lieux de vie et réseau routier	Vues fermées par les boisements et la topographie.	Nulle
Aire d'étude intermédiaire		
Le Jeuneau	Depuis ce lieu-dit, le site est perceptible en vue filtrée.	Faible
Les Brièleries	Depuis ce lieu-dit, la topographie ferme les vues.	Nulle
Les Jailleries	Depuis ce lieu-dit, les boisements ferment les vues.	Nulle
La Valinière	Depuis ce point, les boisements et la distance ferment les vues.	Nulle
La Joubardière	Depuis ce point, les boisements et la distance ferment les vues.	Nulle
A 10	Depuis cet axe, les boisements et la topographie ferment les vues.	Nulle
RD5	Cet axe permet des vues ouvertes sur la zone d'étude sur une distance d'environ 100 mètres.	Assez forte
Tourisme	Aucun site d'intérêt répertorié	Nulle
PATRIMOINE		
Monuments historiques	Aucune visibilité ou co visibilité possible	Nulle
Sites classés et inscrits	Vallée de la Brenne, à environ 2,5 kilomètres au sud de la zone d'étude. Du fait de la topographie du secteur, aucune covisibilité n'est possible.	Nulle
Site Patrimonial Remarquable	Absence de SPR.	Nulle
Patrimoine mondial UNESCO	Zone tampon UNESCO présente à environ 100 mètres de la zone d'étude. Zone perceptible depuis ce périmètre.	Modérée

Figure 12 : Synthèse des enjeux paysagers

À la suite de cet état des lieux et des observations mentionnées, l'étude conclut :

- *Aucun site touristique ou hébergement touristique n'est présent dans l'aire d'étude intermédiaire et ne présente de vues vers la zone d'étude.*
- *Concernant les monuments historiques, aucune covisibilité ou intervisibilité n'est possible avec le site d'étude du fait de la topographie et des éléments du paysage. C'est également le cas des autres monuments.*
- *La zone d'étude s'inscrit dans un contexte relativement ouvert, mais avec une topographie assez marquée et des boisements denses à proximité immédiate de la zone d'étude.*

Concernant l'impact paysager de l'implantation du parc, il est considéré comme nul à négligeable.

Thématique / Objet		Caractéristiques	Sensibilité potentielle vis-à-vis du site d'étude		Effet du projet	Phase du projet*	Négatif / Positif	Type d'impact Direct / Indirect	Durée	Mesure d'évitement spatiale	Niveau de l'impact brut	Mesures d'évitement et de réduction	Niveau de l'impact résiduel
LE PAYSAGE													
Aire d'étude éloignée													
Unité paysagère		Disparition des prairies et du bocage au profit des grandes cultures céréalières.	Nulle		Modification et concurrence visuelle vis-à-vis des motifs paysagers	C/E/D	Négatif	Direct	Permanent	/	Négligeable		Négligeable
Lieux de vie et réseau routier		Vues fermées par les boisements et la topographie.	Nulle			C/E/D	Négatif	Direct	Permanent	/	Négligeable		Négligeable
Aire d'étude intermédiaire													
Lieux de vie	Le Jeuneau	Vues fermées par la topographie et les boisements.	Faible			C/E/D	Négatif	Direct	Permanent	E1.3c: Modification des emprises du projet	Nul		Nul
	Les Brièleries		Nulle			C/E/D	Négatif	Direct	Permanent	/	Nul		Nul
	Les Jailleries		Nulle			C/E/D	Négatif	Direct	Permanent	/	Nul		Nul
	La Valinière		Nulle			C/E/D	Négatif	Direct	Permanent	/	Nul		Nul
Réseau routier	A 10	Depuis cet axe, les boisements et la topographie ferment les vues.	Nulle			C/E/D	Négatif	Direct	Permanent	/	Nul		Nul
	RDS	Cet axe permet des vues ouvertes sur la zone d'étude sur une distance d'environ 100 mètres.	Nulle à	Modéré		C/E/D	Négatif	Direct	Permanent	E1.3c: Modification des emprises du projet	Négligeable		Négligeable
LE PATRIMOINE													
Monuments historiques		Aucune visibilité ou co visibilité possible	Nulle		Préserver les qualités qui ont justifié la protection des monuments historiques	C/E/D	Négatif	Direct	Permanent	/	Nul		Nul
Sites classés et inscrits		Vallée de la Brenne, à environ 2,5 kilomètres au sud de la zone d'étude. Du fait de la topographie du secteur, aucune covisibilité n'est possible.	Nulle		Préserver les qualités qui ont justifié la protection des SPR	C/E/D	Négatif	Direct	Permanent	/	Nul		Nul
Site Patrimonial Remarquable		Absence de SPR.	Nulle		Préserver les qualités qui ont justifié la protection des sites inscrits ou classés	C/E/D	Négatif	Direct	Permanent	/	Nul		Nul

Figure 13 : Synthèse des impacts résiduels du projet après mesures

Le parc ayant un faible impact paysager (surface réduite, hauteur de panneaux très faible), la mesure paysagère préconisée concerne l'implantation du parc : Evitement de la partie à proximité des axes routiers et habitations, permettant de limiter les vues sur le parc flottant.

3.2.2. Au niveau environnemental

Sur le même schéma que la partie paysagère précédente, Adev Environnement a réalisé un volet écologique dans le pré-diagnostic.

En outre, nous avons également inclus une étude complémentaire des milieux aquatique en raison de la spécificité de ce projet. Le pré-diagnostic écologique ainsi que l'étude des milieux aquatique doivent permettre de fournir les principaux éléments nécessaires. Plus précisément, ils conviennent de déterminer si le projet peut avoir un effet significatif sur les habitats et les espèces végétales et animales potentiellement présentes sur le site et son environnement. Pour chaque groupe étudié, les objectifs sont les suivants :

- Identifier les cortèges fréquentant potentiellement la zone d'étude ;
- Evaluer les enjeux écologiques et les menaces induites par le projet ;
- Proposer des mesures d'évitement et de réduction des impacts.

Un recueil d'information a été lancé en amont des études afin d'optimiser la recherche des enjeux potentiels du site et de ses abords. Les bases de données naturalistes, les inventaires des espaces naturels inventoriés ou protégés (ZNIEFF, ZICO, Natura 2000...), ainsi que les différents atlas faunistiques et floristiques disponibles ont été consultés (Carmen, DREAL, OPIE, INPN, BRGM, SFEPM, Eurobat, CD, DDTM et divers sites de la LPO).

Les espèces inventoriées au sein des différents atlas cartographiques et des bases de données naturalistes locales, ainsi que les enjeux révélés au sein des zonages d'inventaires et de protection présents dans l'aire d'étude éloignée (AEE) sont recherchés.

Concernant les groupes faunistiques, l'étang peut avoir un intérêt local pour l'avifaune comme site de repos et d'alimentation pour les oiseaux d'eau (Anatidés, Ardéidés et limicoles). Les berges dont la végétation est dégradée par endroit peuvent accueillir des passereaux nicheurs, notamment dans les zones buissonnantes (Saules) ou les patches de roselières.

Les berges peuvent également être un habitat pour les reptiles, les amphibiens et les insectes comme les odonates (libellules, demoiselles).

Enfin, les berges abruptes du canal peuvent être favorables pour la nidification du Martin pêcheur (espèce à enjeux modérés).

Concernant les habitats, ceux-ci ne sont pas protégés et peu diversifiés.

Concernant la flore, aucune espèce patrimoniale n'a été relevée.

Concernant les zones humides, celles-ci ont été caractérisées uniquement via la flore et sont localisées sur les berges.

Grâce à cette méthodologie bien spécifique et aux différents inventaires réalisés sur site (détails dans l'annexe volontaire 2), une carte synthétique des enjeux pressentis a été réalisée par Adev Environnement (cf. Figure 14)

L'enjeu modéré est dû à la présence du Martin Pêcheur d'Europe qui présente un enjeu de conservation ainsi que des habitats caractéristiques des zones humides présents sur les berges.

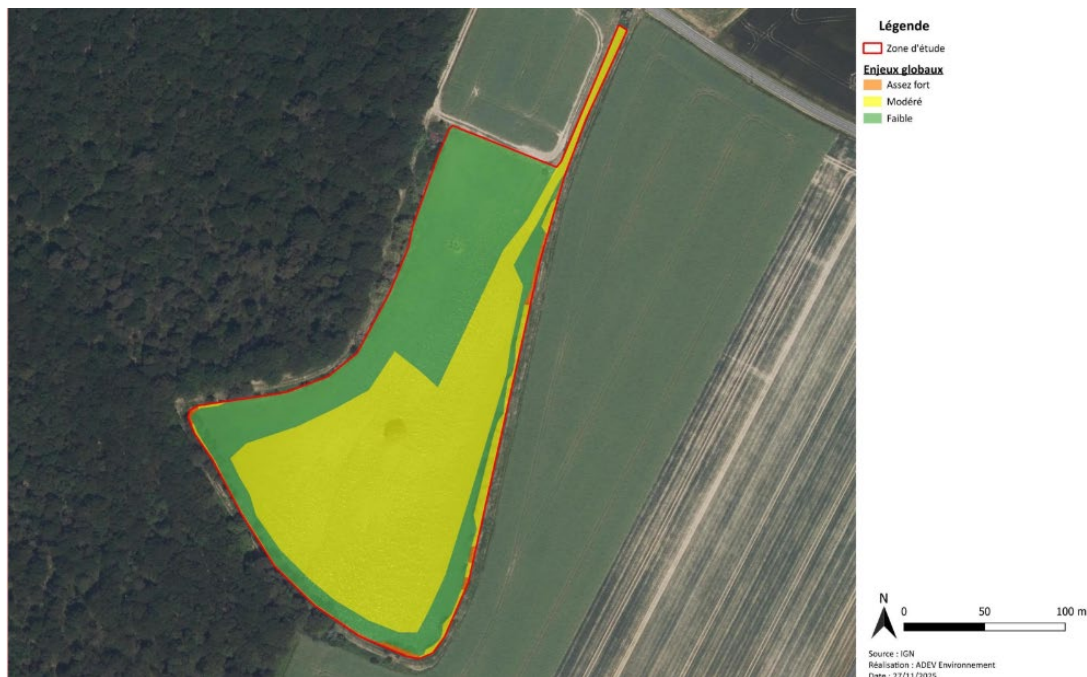


Figure 14 : Synthèse cartographique des enjeux globaux

Au regard des enjeux écologiques avérés et potentiels du site d'étude, des mesures ont été établies par Adev Environnement afin de permettre d'éviter et réduire les risques d'impacts potentiels du projet. Il s'agit de :

- L'adaptation des horaires d'exploitation/d'activité/d'entretien (fonctionnement diurne, nocturne) / Dispositif de limitation des nuisances envers la faune
- Une gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet
- La mise en place d'un dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier
- D'intégrer une clôture et un dispositif de franchissement provisoires adaptés aux espèces animales cibles / Clôture spécifique (y compris échappatoire) et dispositif anti-pénétration dans les emprises
- Absence de rejet dans le milieu naturel (air, eau, sol, sous-sol) / Dispositif préventif de lutte contre une pollution

De plus afin de favoriser l'attractivité du site pour la faune locale, et de réduire l'incidence du projet sur le milieu naturel environnant, les mesures complémentaires suivantes sont établies :

- Aide à la recolonisation végétale (plantation/renforcement de haies)
- Aménagement ponctuel (abris ou gîtes artificiels pour la faune)

Voici la conclusion de l'étude environnementale : « *Les impacts résiduels du projet sont jugés « négligeables » sur la biodiversité. Dans le cas de la présente étude, le terme « négligeable » désigne des impacts acceptables par le milieu et qui sont suffisamment faibles pour ne pas être* »

accompagnés de mesures de compensation. Ils sont donc « non-significatifs » et ne remettent pas en cause le bon accomplissement du cycle biologiques des populations d'espèces protégées. Ainsi, le projet de Reugny ne remet pas en cause le maintien des populations d'espèces protégées (flore, oiseaux, mammifères, chiroptères, reptiles, amphibiens, invertébrés) à l'échelle locale. Aucun dossier de dérogation « Espèces protégées » n'est à prévoir »

Aquascop a réalisé le pré-diagnostic des milieux aquatique. Après avoir contextualisé les sujets liés au milieu aquatique, en voici la conclusion :

*« Le plan d'eau abrite 2 formations végétales : des communautés de grèves exondées typique des sols argileux et limoneux et une végétation enracinée immergée à *Najas marina*. **Cette dernière présente un enjeu moyen compte-tenu de sa rareté dans le secteur.***

*Aucune espèce floristique protégée ni espèce exotique envahissante n'a été observée mais la Petite naïade (*Najas minor*) vulnérable en Centre-Val de Loire constitue un enjeu fort.*

*Le peuplement piscicole est typique des plans d'eau français de plaine. Le Brochet, espèce protégée et patrimoniale est inventoriée. Il ne revêt pas d'un enjeu particulier dans l'aire d'étude, en raison de l'absence de frayère potentielle identifiée. Sa présence est par ailleurs vraisemblablement liée aux empoissonnements, signalés par le propriétaire, à des fins récréatives (pêche). **Au regard des espèces détectées via l'analyse d'ADNe et des habitats relevés dans le plan d'eau, l'aire d'étude présente un enjeu global faible vis-à-vis de l'ichtyofaune.***

*L'enjeu concernant les mollusques bivalves sur le site est fort, en raison de la présence d'une population d'*Anodonte* des étangs, espèce vulnérable sur la liste rouge nationale.»*

Au regard des enjeux écologiques avérés et potentiels du site d'étude, des mesures ont été établies par Aquascop afin de permettre d'éviter et réduire les risques d'impacts potentiels du projet. Il s'agit de :

- Travail sur la localisation des structures flottantes
- Préserver l'intégrité des habitats sensibles, espèces et stations floristiques à enjeux, de toute altération directe ou indirecte liée au chantier.
- Adaptation du calendrier pour les interventions en milieu aquatique
- Dispositif de lutte contre la pollution des milieux aquatiques en phase chantier
- Les interventions dans le plan d'eau seront limitées afin de réduire les impacts

La mise en œuvre d'un panel de mesure d'évitement et de réduction permettent au projet d'avoir un impact résiduel non significatif sur le milieu aquatique.

Tableau 19 : Impacts résiduels du projet sur les habitats naturels et les espèces végétales aquatiques

Habitat / espèce floristique	Effet prévisible	Phase	Impact résiduel	Conséquence
Végétations enracinées immergées	Arrachage, piétinement mise en suspension sédimentaire	Travaux	Négligeable	Une dégradation possible et une diminution du développement des herbiers sont attendues mais évitées grâce à la mesure MR1. L'enjeu patrimonial de ces habitats est jugé faible à moyen.
Végétations enracinées immergées	Destruction Ombrage	Exploitation (emprise des panneaux)	Faible	Probable impact sur la répartition de l'herbier. Enjeu patrimonial moyen sur cet habitat. 32 % de cet habitat est impacté par l'emprise du projet.

En phase d'exploitation, les aménagements auront un impact direct sur une surface réduite d'herbiers aquatiques. Cet impact résiduel est considéré comme faible d'autant plus que certaines espèces tolérantes à l'ombrage pourrait se maintenir malgré les aménagements.

Figure 15 : Synthèse des impacts résiduels du projet après mesures

Tenergie Développement s'engage à respecter les préconisations des bureaux d'études ADEV environnement et Aquascop, afin de concevoir un projet de moindre impact sur ce volet.

5. Conclusion

À la suite de l'analyse environnementale et paysagère menée par les bureaux d'études ADEV Environnement et Aquascop, ainsi que des mesures proposées en réponse à ces diagnostics, le projet de centrale photovoltaïque flottante des « Noues Brunettes » ne présente pas d'impact notable sur l'environnement (écologique et paysager) et semble justifier une demande d'exemption d'étude d'impact.



tenergie